Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement LRRD

1996/2080(COS) - 28/05/1996

En conclusion du débat, la Présidence a constaté qu'aucune délégation n'avait de difficulté de fond sur le contenu du projet de conclusions soumis par le Comité des Représentants permanents. Toutefois, une délégation a refusé son accord à cause de sa position générale (liée au problème de l'ESB) concernant les décisions à prendre à l'unanimité par le Conseil. Le Conseil, se fondant sur les premières expériences de la Commission et des Etats membres en matière de formulation de cadre de politique globale, estime qu'un nouvel échange de vues devrait avoir lieu lors de la prochaine session du Conseil "Développement" en novembre 1996. La Présidence a exprimé le souhait que ce texte puisse être adopté par le Conseil dans les plus brefs délais.